

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 244^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 12 novembre 2025, à 19 h 30 sous la présidence de Mme Julie Riopel.

Sont présents :

Mesdames	Geneviève Perreault Caroline Otis Julie Riopel Céline Paret Andrée Saint-Georges (à distance) Stéphanie Duclos Anouk Laporte
----------	--

Messieurs	Sébastien Piché (à distance) Théo Emond Marco Legrand David Rivest Maxim Spino-Langevin
-----------	---

Absences motivées :

Madame	Marie-Pierre Girard Sonia Ducharme-Beausoleil Pascale Lapointe-Manseau Isabelle Labarre
--------	--

Messieurs	Nicolas Gagnon Stéphane Chouinard
-----------	--------------------------------------

Participent également à l'assemblée :

Madame	Esther Fournier, directrice des ressources financières Chantal Majeau, directrice de la formation continue par intérim
--------	---

Messieurs	Michel Forest, directeur des ressources humaines Hugo Isabelle, directeur des ressources matérielles Pierre Beauregard, directeur des technologies de l'information
-----------	---

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Jade Fortin, directrice des affaires juridiques et secrétaire générale
--------	--

Avant l'ouverture de l'assemblée, la présidente, Mme Julie Riopel, souhaite la bienvenue à une nouvelle membre, Mme Anouk Laporte. Cette dernière prend la parole et se présente.

244.1 Ouverture de l'assemblée : 19 h 51

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

244.2 Adoption de l'ordre du jour :

Un membre demande qu'on ajoute le point *Retour sur l'entretien avec Geneviève Perreault publié sur le Portail du réseau collégial du Québec*. Celui-ci est ajouté après le point 11.

Sur proposition de Mme Stéphanie Duclos, dûment appuyée par Mme Céline Paret,

CARL-251112-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

244.1 Ouverture de l'assemblée

244.2 Adoption de l'ordre du jour

244.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 septembre 2025

244.4 Suite (s) au procès-verbal

244.5 Parole au public

244.6 Présentation du résultat de l'audit externe et du rapport financier 2024-2025 :

.1 Rapport du comité d'audit et résultats financiers annuels 2024-2025 du Cégep régional de Lanaudière

.2 Résultats financiers annuels 2024-2025 du CCTT INÉDI

.1 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers

244.7 Adoption du plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche 2026-2036 (PDIR)

244.8 Désignation en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la :

.1 Direction du collège constituant de Terrebonne

.2 Direction du collège constituant de Joliette

244.9 Informations

• Direction générale

• Présidence

244.10 Huis clos

244.11 Divers

244.12 Retour sur l'entretien avec Geneviève Perreault publié sur le Portail du réseau collégial du Québec

243.13 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

244.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 septembre 2025

Sur proposition de M. Marco Legrand, dûment appuyée par M. David Rivest,

CARL-251112-02

« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 243^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le 24 septembre 2025. »

Adopté à l'unanimité.

244.4 Suite (s) au procès-verbal :

La directrice générale, Mme Geneviève Perreault, revient sur le point 243.12 *Travaux de sécurisation de la structure du bâtiment principal du Cégep de Lanaudière à Joliette*. Elle informe les membres que le comité exécutif devra autoriser un dépassement, puisque la valeur totale des travaux sera supérieure à 300 000 \$.

244.5 Parole au public :

Sans objet.

244.6 Présentation du résultat de l'audit externe et du rapport financier 2024-2025 :

244.6.1 Rapport du comité d'audit et résultats financiers annuels 2024-2025 du Cégep régional de Lanaudière

La présidence du comité d'audit, Mme Céline Paret, fait son rapport.

Par la suite, la directrice des ressources financières, Mme Esther Fournier, présente les résultats financiers au 30 juin 2025.

Elle revient sur le processus d'adoption des résultats financiers.

Elle explique aux membres pourquoi trois résolutions devront être prises.

Elle fait état des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant.

Elle revient sur le contexte de l'année financière 2024-2025, notamment le gel d'embauche, la cible d'heures, la compression de 4.1 M\$ ainsi que la mesure mise en place par le ministère de l'Enseignement supérieur pour diminuer les montants accumulés aux soldes de fonds des cégeps et l'imposition d'un délai d'utilisation des revenus reportés.

Elle explique les principaux écarts entre le budget initial et le réel.

Elle aborde la (sur) sous embauche cumulative.
Elle présente les affectations proposées pour le solde de fonds.

Elle aborde l'état des résultats du CCTT INÉDI.

Elle termine en répondant aux questions des membres.

La directrice générale informe les membres que les auditeurs ont souligné l'excellent travail de l'équipe de la direction des ressources financières.

Attendu le résultat de l'audit 2024-2025 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée;

Attendu le dépôt du rapport financier sous le format du ministère de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit pour examen;

Attendu la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition de Mme Andrée Saint-Georges, dûment appuyée par Mme Céline Paret,

CARL-251112-03

« Il est résolu d'adopter, pour l'exercice financier 2024-2025, les documents suivants :

- le rapport financier annuel (RFA), incluant les notes complémentaires aux états financiers;*
- le rapport des résultats financiers du Cégep régional de Lanaudière. »*

Adoptée à l'unanimité.

244.6.2 Résultats financiers annuels 2024-2025 du CCTT INÉDI

Attendu le résultat de l'audit 2024-2025 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée;

Attendu le dépôt du rapport financier sous le format du ministère de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit pour examen;

Attendu la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition de Mme Stéphanie Duclos, dûment appuyée par Mme Anouk Laporte,

CARL-251112-04

« Il est résolu d'adopter l'état des résultats au 30 juin 2025 du CCTT INÉDI. »

Adoptée à l'unanimité.

244.6.3 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;

Attendu le solde de fonds au terme de l'exercice 2024-2025;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2025-2026;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de Mme Céline Paret, dûment appuyée par M. David Rivest,

CARL-251112-05

« Il est résolu que le conseil d'administration procède à l'adoption du tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2025, tel que déposé par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2024-2025. »

Adoptée à l'unanimité.

244.7 Adoption du plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche 2026-2036 (PDIR) :

La directrice générale mentionne que le gouvernement du Québec poursuit l'optimisation des investissements dans les domaines de la recherche et de l'innovation.

Elle poursuit en expliquant qu'il doit évaluer les priorités d'action en ce qui a trait à l'acquisition, au maintien et au développement des activités de recherche et que c'est dans ce contexte que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) demande aux cégeps de mettre à jour et de prioriser leurs projets d'infrastructure à l'intérieur d'un plan décennal d'investissements. Le MEIE souhaite par la suite être en mesure de planifier les budgets permettant de dégager des objectifs stratégiques et cibler des projets en fonction de priorités.

Attendu l'engagement au chapitre de la recherche que le Cégep régional de Lanaudière poursuit dans son plan de travail;

Attendu les plans de développement des infrastructures et équipements de recherche produits antérieurement par le Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que ces plans identifient les besoins des unités de recherche et du centre collégial de transfert de technologie (CCTT) du Cégep régional de Lanaudière en matière d'espaces de travail et d'équipements spécialisés;

Attendu que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) souhaite connaître les projets du Cégep régional de Lanaudière, de même que ceux du réseau collégial, afin d'en dégager les priorités ainsi que les besoins et de planifier d'éventuels investissements;

Sur proposition de Mme Céline Paret, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,

CARL-251112-06

« Il est résolu d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2026-2036 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

244.8 Désignation en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la :

244.8.1 Direction du collège constituant de Terrebonne

La directrice générale rappelle que lors de sa 233^e assemblée du 18 juin 2024, le conseil d'administration a entériné la décision du comité exécutif désignant Mme Isabelle Provencher, directrice adjointe au service de l'enseignement, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice du collège constituant de Terrebonne, c'est-à-dire elle-même à l'époque, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière

Elle poursuit en expliquant que considérant le changement au niveau de la direction du collège constituant de Terrebonne, il a été jugé préférable que le conseil d'administration adopte une nouvelle résolution à cet égard avec un libellé en assurant sa pérennité.

Mme Perreault rappelle que conformément à l'article 8.05 du *Règlement de régie interne* (no. 1) et à l'article 67 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, il revient au conseil d'administration de désigner une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs des directions de collèges constituants en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces dernières.

Attendu le changement au niveau de la direction du collège constituant de Terrebonne;

Attendu l'importance de prévoir une suppléance aux directions des collèges constituants en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces dernières;

Attendu l'article 8.05 du Règlement de régie interne (no.1) et l'article 67 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de Mme Stéphanie Duclos, dûment appuyée par M. David Rivest,

CARL-251112-07

« Il est résolu de désigner Mme Isabelle Provencher, directrice adjointe au service de l'enseignement, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la direction du collège constituant de Terrebonne en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la personne titulaire de ce poste. »

Adoptée à l'unanimité.

244.8.2 Direction du collège constituant de Joliette :

Mme Perreault mentionne qu'une désignation a également été demandée pour le collège constituant de Joliette.

Attendu l'importance de prévoir une suppléance aux directions des collèges constituants en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ces dernières;

Attendu l'article 8.05 du Règlement de régie interne (no.1) et l'article 67 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

Sur proposition de M. Marco Legrand, dûment appuyée par M. Théo Emond,

CARL-251112-08

« Il est résolu de désigner Mme Mélanie Mainville, directrice adjointe au service des programmes et du développement pédagogique, pour exercer les fonctions et pouvoirs de la direction du collège constituant de Joliette en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la personne titulaire de ce poste. »

Adoptée à l'unanimité.

244.9 Informations :

- **Direction générale**

Sans objet.

- **Rapport de la présidence**

Mme Riopel informe les membres qu'elle a participé à la réunion du comité d'audit qui s'est déroulée le 5 novembre 2025.

244.10 Huis clos :

Cette partie de l'assemblée se déroule à huis clos.

244.11 Divers :

Sans objet.

244.12 Retour sur l'entretien avec Geneviève Perreault publié sur le Portail du réseau collégial du Québec :

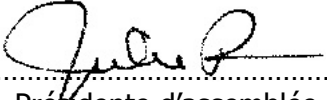
Un membre demande à Mme Perreault d'expliquer une citation contenue dans l'article, soit celle selon laquelle il a été nécessaire d'opérer un « changement profond dans la façon de prendre les décisions ».

Mme Perreault donne l'exemple du processus d'élaboration du budget MAOB qui a dû être effectué en mode accéléré à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur. Par conséquent, il était impossible de mener de larges consultations sur les besoins.

Elle ajoute que les ressources étant maintenant très limitées, c'est le comité régional de planification et de coordination (CRPC) qui établit les priorités.

244.12 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 20 h 54.


.....
Présidente d'assemblée


.....
Secrétaire de l'assemblée